



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 15 mars 2016
A 18h30

Présents : M. FRATISSIER Maire, MM. FRANCOIS, FABRIER, MESSIEZ-PETIT, CAUMON, Mmes OLLIER, VIGNAL, MAZAURIC, Adjoint, MM HARMAND, GUIBAL, SABATIER, BERTRAND, GARCIA, ASDIH, Mmes SANTNER, NORMAND, VIALLA, LECONTE, Conseillers Municipaux.

Valablement représentés : M. VIVANCOS a donné procuration à M. FRATISSIER.
M.SPAHN a donné procuration à M. BERTRAND.
Mme FINO a donné procuration à Mme MAZAURIC.
Mme LETERTRE a donné procuration à Mme OLLIER.
M.RIGAUD a donné procuration à M.MESSIEZ-PETIT.
Mme AIGOUY a donné procuration à M.FRANCOIS.
Mme LEJEUNE a donné procuration à M.CAUMON.
Mme VIALA a donné procuration à Mme VIALLA.

Absents excusés : Mme EL GHOUCH.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2015 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'instance délibérante de rajouter 4 questions supplémentaires :

- Subvention à l'association des commerçants – animations 2016
- Demande de subvention – Fonds de soutien à l'investissement public local
- Vente de terrain de pétanque la Rocade à la SCI les Tilleuls
- Recrutement d'un agent vacataire

Objet 1 : Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 6 février 1992 impose l'obligation dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif d'organiser un débat sur les orientations générales du budget (article L 2312-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi Notre)

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel. Il a pour but de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget et préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le vote du budget primitif 2016 aura lieu début avril.

Budget principal

Résultats de l'exercice budgétaire 2015

Excédent cumulé de fonctionnement : 769 420.66 €

Déficit cumulé d'investissement : - 255 031.97 €

Le compte administratif et le compte de gestion seront votés avant le budget, permettant ainsi la reprise des résultats 2015 sur le budget 2016. Comme en 2015, il sera proposé de maintenir une partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement, soit environ 300 000 €.

S'agissant des priorités de la commune pour l'année à venir, il rappelle qu'un premier débat préparatoire aura lieu le 14 mars lors de la réunion du Bureau. Ce débat va permettre d'évoquer les projets en cours et de définir les priorités à réaliser sur l'exercice 2016.

1. Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général ont diminué en 2015 de 16 939.73 €

- *Evolution des ressources : dotations de l'Etat*

Le plan de programmation pluriannuelle des finances locales prévoit notamment de ponctionner 11 milliards supplémentaires aux collectivités territoriales entre 2015 et 2017, qui se traduiront au total par une perte cumulée de 28 milliards d'euros de 2014 à 2017. Les moyens mis en œuvre à cette fin consistent à ponctionner, chaque année un peu plus, la Dotation Globale de Fonctionnement versée depuis les lois de décentralisation aux Régions, Départements, Commune et structures intercommunales.

2015 a marqué la première année de cette baisse avec un montant de 566 189 € contre 632 138 € en 2014 soit une baisse de plus de 10 % (65 949 €)

L'augmentation de 38 415 € de la dotation de solidarité rurale, et à la dotation nationale de péréquation permet d'amortir cette baisse, perte sèche de 27 534 €.

- *La fiscalité :*

En 2015 la commune avait décidé de maintenir les taux de fiscalité afin d'amorcer une réduction de la pression fiscale sur les foyers gangeois soumis à imposition. Cette proposition sera reconduite en 2016 avec le maintien des taux de la fiscalité 2016.

- *Autres ressources :*

- *Les produits de service : ceux-ci se maintiennent en 2015*

- *Autres concours financiers : Le Conseil Départemental reste un soutien financier important de la commune au travers de la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutations qui a connu une augmentation en 2015 (92 017 € contre 79 968.46 € en 2014). Par contre , le Contrat de territoire n'existe plus pour le fonctionnement , ce financement était surtout effectif pour les actions culturelles menées par la Médiathèque de Ganges*

Afin de poursuivre les investissements, la commune doit maintenir sa capacité d'autofinancement ; pour ce faire il faut continuer contenir les dépenses, voir les baisser.

2. Section d'investissement

En ce qui concerne l'investissement, l'objectif est de poursuivre les investissements engagés les années précédentes et de continuer à investir afin d'améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants de la commune par l'embellissement de la ville, mais également par la création d'équipements répondant aux besoins des habitants.

En 2016 seront donc poursuivies les opérations suivantes:

- Cours de la République : la phase 2 et 3 vont être lancées 1^{er} semestre 2016
- Aménagement voie Cité Jardin

Ces opérations seront réalisées grâce au concours financier du Conseil Départemental au travers du POST et du Conseil Régional.

D'autres projets d'importance sont prévus :

- Embellissement de la ville : fresque façade Médiathèque,
- Travaux rue des Barrys, rue fond des Barrys
- Démolition de l'îlot Séranne
- Amélioration du réseau pluvial rue les Broues
- Acquisition de matériel (Manitou, matériel informatique Médiathèque)

Ces projets ont fait ou vont faire l'objet de demandes de subvention auprès des financeurs, les montants minimaux d'aide seront inscrits mais les projets ne seront lancés que sous réserve d'une réponse favorable des financeurs.

L'objectif est bien entendu de réduire le volume d'emprunt par des apports de financements complémentaires.

Le montant de l'encours de la dette de la commune au 1^{er} janvier 2016 est de 297 811.10 € (soit 76 086.20 € d'intérêts et 221 724.90 € de remboursement de capital).

Montant de la dette au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 2 273 478.68 €.

Budget assainissement

Résultats de l'exercice budgétaire 2015

Excédent cumulé de fonctionnement : 49 740.01 €

Excédent cumulé d'investissement : 262 749.90 €

Dette : Capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 : 2 988.31 €

Le compte administratif et le compte de gestion seront votés avant le budget, permettant ainsi la reprise des résultats 2015 sur le budget 2016.

Pour rappel, le service d'assainissement est délégué par affermage à la société SAUR France. Ce service étant un Service Public Industriel et Commercial il doit s'équilibrer par ses propres ressources.

Les projets d'investissement poursuivis 2016 sont :

- Travaux cours de la République
- Travaux rue Cité Jardin

Les nouveaux projets pour 2016 concernent :

- Le dévoiement du collecteur EU du Rieutord – Tranche 1
- La réhabilitation du collecteur EU sur la traversée de l'avenue du Mont Aigoual

Les demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Agence de l'Eau.

Budget des opérations soumises à la TVA

Pour rappel l'excédent de 2014 a été transféré au budget général soit 32 492.53 €

Résultats de l'exercice budgétaire 2015

Excédent cumulé de fonctionnement : 7 860.54€

Excédent cumulé d'investissement : 147 492.94€

Le débat sur les orientations budgétaires de la commune a bien eu lieu.

Objet 2 : Subvention à l'association « les Puces du Vieux Ganges » année 2016.

Dans le cadre de l'organisation des marchés aux puces sur Ganges, l'association « Les Puces du vieux Ganges » sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose donc, au Conseil Municipal, comme chaque année de lui accorder une subvention de 600€ pour permettre le démarrage de la saison « des marchés aux puces ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention de 600€ pour l'année 2016.

Objet 3 : Subvention de fonctionnement à l'association « Transhumance et traditions en pays gangeois » année 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association sur le territoire gangeois : Transhumance et traditions en pays Gangeois. Cette association propose d'organiser une fête agricole le dimanche 12 juin 2016, cet évènement est soutenu par la commune. Monsieur le Maire propose donc d'allouer une subvention de fonctionnement à cette association d'un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000€ pour l'année 2016.

Objet 4 : Demande de subvention association sportive « Pierre SAUVAGE Trial en Cévennes »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Pierre SAUVAGE, jeune gangeois, champion d'Europe junior 2015 de Trial, est en recherche de financements afin de poursuivre les compétitions et préparer sa participation au mondial 2016. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 500 € à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention d'un montant de 500€ à cette association.

Objet 5 : Signature convention 2015 du Partenariat d'Objectifs de structuration du territoire du Gangeois - Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil départemental de l'Hérault est un partenaire financier essentiel dans les actions menées par la municipalité. Ce partenariat se traduit par la signature annuelle du contrat de territoire. Depuis 2015 a été mis en place par le conseil départemental les POST (partenariat d'objectifs de structuration du territoire), Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention Partenariat d'Objectifs de structuration du territoire du Gangeois pour 2015 avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Partenariat d'Objectifs de structuration du territoire du Gangeois pour l'année 2015 avec le Conseil Départemental de l'Hérault.

Objet 6 : Demande de subvention – Réserve parlementaire 2016 – Projet cours de la République

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune poursuit les travaux de requalification du cours de la république.

Pour 2016 est prévue la réalisation des phases 2 et 3 de ce projet pour un montant prévisionnel de 600 000 € HT.

Dans le cadre de cette opération, Monsieur Frédéric Roig, député de l'Hérault, a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 7 000 € au titre de sa réserve parlementaire pour 2016 et ce à titre exceptionnel et non reconductible, à notre projet d'aménagement du cours de la république.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De solliciter une aide financière pour le projet de requalification du Cours de la République au titre de la réserve parlementaire pour 2016*
- *De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.*

Objet 7 : Demande de subvention – réserve parlementaire - Médiathèque

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur Navarro, sénateur de l'Hérault a décidé d'accorder, au titre de sa réserve parlementaire 2016, une aide financière d'un montant de 2 000 € pour un projet d'investissement de la commune.

Cette subvention sera sollicité pour le financement de l'informatisation de la médiathèque, ce projet s'élève à montant de 6 800 € TTC.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De solliciter une aide financière pour l'informatisation de la médiathèque au titre de la réserve parlementaire pour 2016*
- *De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière*

Objet 8 : Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles (FNP) soutient les actions entreprises dans ce domaine, grâce à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels, et de l'autoriser à signer les documents qui en régissent les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- *S'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,*
- *Déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL,*
- *Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.*

Objet 9 : Transfert de l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage et de maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) » à Hérault Energies.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224-31 du Code général des collectivités,

Vu la délibération du Comité syndical de Hérault Energies en date du 5 mars 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts

Vu l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies :

Le Syndicat exerce, en lieu et place de ses membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques, dans les conditions prévues à l'article L.2224-37 du CGCT, et notamment les activités suivantes :

*Maîtrise d'ouvrage pour la création des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

*Exploitation et maintenance des infrastructures de charge, comprenant l'achat et la fourniture d'électricité nécessaire, que ce soit en régie pour tout ou partie du service ou par le biais d'une délégation de service public ;

*Généralement, passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations.

Les conditions financières pour l'exercice de ces compétences et notamment en matière de subvention, de participation et de financement sont définies par délibération du Comité Syndical et

font l'objet d'une convention conclue avec chaque membre adhérent, définissant les conditions d'intervention du Syndicat.

Considérant que Hérault Energies engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant qu'en applications de l'article 5 des statuts d'Hérault Energies, le transfert de la compétence « IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » suppose l'adoption de délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et du Syndicat,

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement d'Hérault Energies et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques, dans les 2 ans à compter de la pose de la borne, sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, et qu'il convient également de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-Approuve le transfert de la compétence « IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » à Hérault Energies pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, conformément à l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies.

-Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence.

-S'engage à accorder pendant une année à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

-S'engage à verser à Hérault Energies les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies.

-S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues à Hérault Energies.

-Autorise Monsieur le Maire à signer avec Hérault Energies la convention définissant les modalités d'intervention du syndicat, ainsi que la participation financière de la collectivité et les modalités de paiement.

-Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des autres actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Objet 10 : Validation de programmes d'actions année 2016 - ONF pour la forêt communale

Monsieur le Maire rappelle que l'ONF intervient sur la forêt communale : le Palus et Devois de Bannes, 91ha 84 a.

Pour 2016, l'ONF propose :

- la mise en place d'une signalétique spécifique indiquant que la forêt est communale (coût estimé 760 € HT)
- la poursuite des activités de surveillance sanitaire, foncière, DFCI et lois de protection de la nature.

Monsieur le Maire propose de valider ce programme pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le programme 2016 de l'ONF comme présenté ci-dessus.

Objet 11 : Projet vélo-route et voie verte V85 - Cession de parcelle au département de l'Hérault

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de l'Hérault porte un projet de vélo-route et de voie verte sur l'ancienne voie de chemin de fer Ganges – Saint Hippolyte du Fort, qui reliera à terme Ganges à Sumène et Ganges à Moulès et Baucels.

Dans le cadre de ce projet, le Département de l'Hérault sollicite la commune de Ganges pour la cession à titre gratuit, de l'emprise nécessaire à la réalisation de cette voie sur la propriété communale. Cette emprise, à extraire d'un plus grand corps de propriété cadastré AD 930, sera déterminée par un géomètre. Cette cession représenterait approximativement 4920 m² sur 26 581 m² de surface totale de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la cession à titre gracieux de la parcelle de terrain précitée pour le projet de vélo-route et voie verte V85.

Objet 12 : Cession terrain « plateau de la Gare » - projet création de commerce Weldom

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que sur le terrain « plateau de la Gare » plusieurs projets ont été envisagés. La municipalité a souhaité retenir le projet proposé par Madame Moulière, avec la création d'un magasin WELDOM. Après examen des différents projets, le choix de la commune s'est porté sur ce projet commercial qui pourra dynamiser cette zone résidentielle de plus de 1 500 habitants.

Vu l'avis des domaines en date du 25 février 2016 qui estimait à 500 000 € HT la valeur vénale du bien avec possibilité de variation du prix de + 15% à – 15 % Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder à Madame Marie-Pierre MOULIERE, un terrain à bâtir, sis lieudit la Gare, cadastré AD 885 et AD 887 d'une contenance totale de 10 253m² au prix de 450 000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *Décide la cession à Madame Marie-Pierre MOULIERE de la propriété immobilière sis lieudit la GARE cadastrée AD 885 et AD 887 d'une contenance totale de 10 253m² au prix de 450 000€.*
- *Autorise le Maire à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document afférent à cette affaire*

Objet 13 : Cession terrain avenue du Mont Aigoual - Projet Messieurs Montet et Portales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet porté par Messieurs Montet et Portales, créant des locaux commerciaux orientés vers le développement du tourisme.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la vente à Messieurs Bruno MONTET et Laurent PORTALES d'un terrain à bâtir, sis avenue du Mont Aigoual (parking Alice Ferrières) d'une surface de 882 m² à prendre sur un plus grand corps de propriété cadastré AH 551.

Vu l'avis des domaines en date du 25 février 2016 qui estime à 104 000 € la valeur vénale du bien cédé

Monsieur le Maire propose de fixer à 70 000 € le prix du terrain compte tenu :

- ✓ des frais importants de raccordement : les réseaux seront amenés au droit de la future parcelle par les acquéreurs
- ✓ de la configuration des lieux une construction en R+1 s'impose ce qui entraîne un surcoût de la construction

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- *Décide la cession à messieurs Montet et Portales de la propriété immobilière sis avenue du Mont Aigoual (parking Alice Ferrières) d'une surface de 882 m² à prendre sur un plus grand corps de propriété cadastré AH 551 moyennant un prix de 70 000 €*
- *Autorise le Maire à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document afférent à cette affaire*

Objet 14 : Acquisition d'une bande de terrain – Rue du Thirondel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Ganges, un emplacement réservé, opération D3, au profit du Département de l'Hérault, avait été instauré pour permettre un élargissement de la Route Départementale 115 (rue du Thirondel). Lors de la création d'un lotissement de 5 lots en juillet 2008 sur la parcelle anciennement cadastrée AD 228, le pétitionnaire avait extrait de la parcelle précitée la surface nécessaire à cet élargissement, parcelle cadastrée par la suite AD 898. Cette voie a été transférée au domaine public communal et l'emplacement réservé ayant été maintenu au Plan Local d'urbanisme, au profit de la commune sous l'opération C5, il y a lieu de régulariser la situation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition à Monsieur Guy Gérard de la parcelle cadastrée AD 898 d'une contenance de 282m² pour l'euro symbolique. Pour rappel l'estimation Du service des domaines en date du 16 janvier 2016 s'élève à 10 € du m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition à Monsieur Gérard GUY de la parcelle AD 898 d'une contenance de 282 m2 pour l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Objet 15 : Elargissement du Chemin des Cades-Acquisition de parcelles

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil du 16 décembre 2015, il a été approuvé une convention de travaux pour l'aménagement d'un chemin rural CR3 dit chemin des cades avec l'association « la colline de Ranz-Mont Méjean ».

Cette convention prévoit l'élargissement à 3 m d'une partie du chemin des Cades, les travaux seront réalisés en partenariat avec l'association.

Pour engager ces travaux, la commune doit acheter à certains propriétaires riverains de ce chemin les emprises nécessaires à cet élargissement et telles qu'elles ont été déterminées par le cabinet de géomètres Bbass le 27 Janvier 2016.

Acquisitions :

- a) Aux cts BABRE d'une parcelle de 30 m² à prendre sur un plus grand corps de propriété cadastré A 358;
- b) Aux cts BARNOUIN – VALETTE d'une parcelle de 38 m² à prendre sur un plus grand corps de propriété cadastré A 244;
- c) A Madame BROLSCH Ursula d'une parcelle de 44 m² à prendre sur un plus grand corps de propriété cadastré A 751;
- d) A Madame et Monsieur GUIRAO Jean d'une parcelle de 19 m² à prendre sur un plus grand corps de propriété cadastré A 238 ;
- e) Aux cts VALAT – BEC d'une parcelle de 48 m² à prendre sur un plus grand corps de propriété cadastré A 237 ;
- f) Aux cts BEC d'une parcelle de 8 m² à prendre sur un plus grand corps de propriété cadastré A 188 ;

Chacune de ces acquisitions sera faite pour l'euro symbolique.

Vu l'avis de domaine en date du 26 février 2016 qui estime à un € du m² la valeur vénale des biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *D'acquérir les parcelles telles que présentées ci-dessus pour l'euro symbolique*
- *D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire*

Objet 16 : Subvention à l'association des commerçants – Les vitrines de Ganges -animations 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € pour les animations proposées par l'association des commerçants, les vitrines d Ganges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal octroie à l'unanimité une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000€ pour les animations proposées par l'association des commerçants pour l'année 2016.

Objet 17 : Demande de subvention-Fonds de soutien à l'investissement public local

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place par le gouvernement d'un fonds de soutien à l'investissement public local pour 2016 avec une enveloppe de 300 millions.

Les communes qui ont été sollicitées sont celles qui avaient été désignées pour l'appel à projet relatif à la revitalisation des centres bourgs en 2014. La commune de Ganges avait été candidate mais non retenue.

De ce fait nous pouvons aujourd'hui déposer un dossier de demande de soutien financier.

Les projets concernés sont :

- La restructuration du cours de la république
- La requalification du centre ancien- phase 1 : démolition de l'îlot la Séranne
- Etude reconversion usine DACETEX

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- solliciter une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente.
- Signer tous les documents afférents à cette demande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente et à signer tous documents afférents à cette demande.

Objet 18 : Cession - terrain de pétanque la Rocade à la SCI les Tilleuls

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SCI les tilleuls a un projet de création de locaux commerciaux sur la Rocade de Ganges. Compte tenu de l'intérêt économique d'un tel projet en entrée de ville sur notre commune, Monsieur le Maire propose de céder à SCI LES TILLEULS un terrain à bâtir, sis avenue du Mont Aigoual, d'une contenance totale de 3 586m² cadastré AE 1066, 1069, 1071 au prix de 325 000€.

Vu l'avis des domaines en date du 24 février 2016 qui estime la valeur vénale à 378 000€ avec une variation + ou - 15%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *la cession à la SCI les Tilleuls de la propriété immobilière sis avenue du Mont Aigoual, d'une contenance totale de 3 586m² cadastré AE 1066, 1069, 1071 au prix de 325 000€.*
- *Autorise le Maire à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document afférent à cette affaire*

Objet 19 : Recrutement d'un agent vacataire.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité va avoir recours à une personne chargée de la distribution du bulletin municipal. Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité. L'intervention sera précédée de l'envoi d'une lettre de mission. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer à 10€ de l'heure le montant de la vacation.
- De l'autoriser à signer le contrat de travail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et de fixer à 10€ de l'heure le montant de la vacation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.